



Association Scolaire Intercommunale Orbe & Région

Conseil intercommunal

p.a Administration communale

Route de Sainte-Croix 1

1445 Vuiteboeuf

Tél: 024 / 459.18.16

Courriel: greffe@vuiteboeuf.ch

**Procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal de l'ASIOR
du 26 septembre 2019 à Montcherand**

La séance est ouverte à 20h00.

- **Appel**

22 délégués sont présents, 4 sont excusés et 1 est absent. Le quorum étant atteint, l'assemblée ainsi réunie peut valablement délibérer.

- **Adoption de l'ordre du jour**

Le Comité de direction a décidé de retirer le préavis n°21/19 « *Convention pour la location des locaux scolaires* », à l'ordre du jour de cette séance. En effet, selon l'article 54 du règlement du CI, le rapport remis par la commission bâtiments n'en est en fait pas un. Le service juridique du canton a été consulté à ce sujet et a indiqué au Codir qu'il fallait retirer ce préavis de l'ordre du jour.

Décision :



L'ordre du jour sans le point « Préavis n° 21/19 » est mis en votation :

- L'ordre du jour modifié est adopté à la majorité.

- **Adoption du procès-verbal de la séance du 16 mai 2019**

Le PV est adopté à la majorité.

- **Assermentations des membres ou membres suppléants**

Il est procédé à l'assermentation de MM. Claude Borgeaud (Orbe), François Vallotton (Agiez) et Eric Martin (Montcherand).

- **Préavis n°22/19 « Budget de fonctionnement pour l'année 2020 », rapport de la commission de gestion, discussion et vote**

Gérard Conod informe les membres du CI que le budget pour l'année 2020 a été corrigé, étant donné que les loyers de la salle de gym d'Arnex n'ont pas été comptés : il s'agit d'un montant de CHF 14'280.- Une erreur de report a également été constatée. Un montant de CHF 40'000.- doit donc être pris en considération dans le compte 510.3161 (loyer des salles) : les charges totales de ce compte s'élèvent donc à CHF 1'885'000.-. (1'845'000.- + 40'000.-). La participation des communes s'élève à CHF 5'081'300.-

Roland Stalder (Valeyres-sous-Rances) propose d'étudier le budget corrigé et dépose un amendement à ce propos.

Cette proposition d'amendement est mise en votation :

Décision :



- Le CI accepte avec 23 oui et deux abstentions d'étudier le budget de fonctionnement pour l'année 2020 corrigé.

Sophie Dumoulin (L'Abergement), rapporteure, lit le rapport de la commission de gestion. Quelques commentaires sur différents points sont présentés :

- **Comptes 501.3182 location fibre optique**

Il s'agit du coût de l'abonnement auprès de VoEnergies. L'installation de la fibre est prise en charge par la Commune d'Orbe. Swisscom ne pouvant pas proposer de solutions avant plusieurs années, l'abonnement a donc été réalisé avec la société qui était en mesure de répondre aux besoins de l'immédiat.

- **Compte 502 3183 appels d'offres transporteurs**

La société Vallat a été mandatée pour élaborer les contrats avec les prestataires. Le but étant d'avoir un contrat bien négocié qui devrait éviter des frais de procédure dans le futur, tels que rencontrés récemment avec CarPostal ; ou des surprises telles que l'augmentation des coûts suite au déménagement du lieu de stationnement des bus comme mentionné dans le préavis. La commission de gestion espère que, grâce à cette démarche, les problèmes rencontrés actuellement ne se présenteront plus à l'avenir.

- **Comptes 510.3652 et 510.3653 courses d'école et camps primaires**

Dès la rentrée 2019, les parents participent financièrement aux camps et aux courses d'école uniquement pour les frais de repas (10.- à 16.- / jour). Le Comité de direction de l'ASIOR a augmenté le budget d'un montant de CHF 50'000.- pour pallier au manque qui va en résulter. Libre ensuite à la direction de gérer cette enveloppe comme elle l'entend.

- **Compte 501.3522.3 surveillance réfectoire scolaire et livraison**

L'ASIOR a engagé une employée sous contrat pour la surveillance du réfectoire scolaire. De plus le changement de prestataire pour les repas augmente les frais de livraison de CHF 5'000.-. Le repas est facturé CHF 9.50 aux élèves mais coûte CHF 11.- à l'ASIOR : le surcoût de CHF 1.50 par repas correspond aux frais pour la livraison.

Le budget pour l'année 2020 corrigé est mis en discussion dans son ensemble.

- Pour répondre à l'intervention d'Eric Martin (Montcherand) au sujet de la salle omnisport d'Orbe, Myriam Schertenleib indique que cette salle n'est plus entièrement dévolue au scolaire : d'autres clubs sportifs l'utilisent.
- Eric Martin (Montcherand) pense que l'on pourrait éviter une distorsion entre les prix des bâtiments entièrement affectés au scolaire et les prix des bâtiments qui ne sont pas entièrement affectés au scolaire (salles de classe et salle de gym).

- Le boursier Jean-Luc Randin précise qu'il faut enlever les investissements pour effectuer les calculs.
- Valérie Rovero (Montcherand) prend la parole au nom des maîtres d'éducation physiques d'Orbe qui sollicitent le soutien du CI pour le maintien des camps sportifs. Au vu des dernières décisions de justice concernant la gratuité de l'école, les maîtres d'éducation physique d'Orbe sont très inquiets quant à la pérennité des camps. A l'heure actuelle 3 camps sont organisés (2 de ski et 1 d'été). Il est extrêmement important que ces 3 camps subsistent. Les camps sont l'occasion d'expérimenter la vie en groupe. L'apprentissage de la vie en communauté passe par le partage des tâches qui peut être très différent de ce que l'élève vit à la maison, des repas équilibrés, le respect d'autrui, les moments de détente autour des jeux de société, le contact avec les adultes encadrant le camp. La vie en camp permet à chacun de trouver sa place au sein du groupe, d'expérimenter la différence et développe sa tolérance et son indépendance. Les maîtres découvrent les élèves sous un nouvel angle.

En définitive, l'organisation de camps est primordiale tant sur le plan de la santé que celui des relations sociales.

Les maîtres d'éducation physique espèrent que leur lettre saura sensibiliser les membres du Conseil et que ces derniers accorderont leur vote à un budget qui englobera le financement des trois camps sportifs.

- Anne Baumann (Valeyres-sous-Rances) prend la parole :
 - Quelle a été la réflexion qui a permis au Codir d'élever son budget de CHF 50'000.- alors qu'il fallait CHF 100'000.- pour financer les activités scolaires hors bâtiment ?
 - Quelles sont les activités soutenues par cette décision et quelles sont celles sacrifiées ?
 - Anne Baumann souhaite que le Codir communique à chaque délégué le montant supplémentaire que cela exigerait si on gardait le statu quo d'avant la décision du TF.
 - D'autres alternatives existent-elles ?

Valérie Cottens, présidente du Codir, indique que comme chaque association ou commune l'ASIOR doit établir un budget. Le Comité de direction a fait un geste afin que les élèves puissent également bénéficier d'activités scolaires hors bâtiment.

Pour les élèves de 9-11^{èmes}, 1 camp d'été, 1 camp de ski et le voyage d'étude sont organisés. Pour les élèves de 8^{ème}, un camp de ski est au programme.

L'ASIOR donne une enveloppe de CHF 50'000.-. Les directions des établissements écoles s'organisent avec l'enveloppe. On n'a plus le droit de demander une participation financière aux parents, arrêté du Tribunal fédéral oblige.

Arnold Poot (Orbe) précise que la Confédération va augmenter la cotisation Jeunesse et Sport et tient à préciser que ces camps amènent une dimension sociale.

Dans les faits, il n'y aura pas de camp de ski pour les 9^{èmes} cette année 2019-2020.

Olivier Petermann précise que le « Comité de direction propose et le Conseil dispose ! »

Françoise Conod (Les Clées) pense qu'il faut arrêter d'augmenter les montants pour les camps, car dans les petites communes, le budget pour l'école risque de ne pas passer dans les conseils.

Comme il n'y a plus d'interventions, la vice-présidente du CI, Morella Frutiger Larqué (Arnex-sur-Orbe), passe en revue chaque rubrique du budget.

Décision : comme le rapport de la commission et l'ensemble du préavis avec l'amendement de M. Roland Stalder n'appellent plus de questions, celui-ci est mis en votation : le Conseil intercommunal décide avec 21 oui, un non et 3 abstentions :



- Le budget de fonctionnement 2020, modifié selon l'amendement de Roland Stalder, est adopté. La charge des communes s'élève à CHF 5'081'300.-.

La présidente du Comité de direction Valérie Cottens remercie les membres du Conseil d'avoir suivi le Codir et remercie également M. Stalder pour son amendement.

- **Election d'un délégué au Comité de direction pour la commune d'Agiez**

M. François Vallotton, municipal, est élu au Comité de direction de l'ASiOR avec 23 oui et 2 abstentions.

- **Election d'un délégué représentant les autorités intercommunales au Conseil d'établissement (en remplacement de Mme Jennifer Ackermann, démissionnaire)**

Marie-Claire Dutoit (Orbe) propose la candidature de Myriam Rebetez Howald (Orbe) qui malgré son absence de ce soir est d'accord de se présenter.

Mme Myriam Rebetez Howald est élue à l'unanimité.

- **Communications du Comité de direction**

- Monique Salvi indique que la cantine scolaire ne s'est pas réalisée faute d'inscriptions. Le Comité de direction « va toutefois remettre l'ouvrage sur le métier ».
- Olivier Petermann informe les membres du CI que le Codir a reçu la veille l'étude IEC concernant la faisabilité de l'extension du collège de Montchoisi et de la création d'un nouveau collège à Montcherand. Le Comité de direction n'a pas encore pris connaissance de l'entier du document, mais le travail est fait : la suite va prochainement démarrer. Pour Montcherand, il est précisé que cette demande du CI que l'étude de faisabilité parte sur le nombre de huit classes. Le Codir a redemandé un complément d'étude de démographie à la DGEO qui confirme les huit classes sur Montcherand. On ne pourrait pas aller au-delà, car ensuite ce serait la salle de gym qui viendrait à être trop petite !

- **Divers et propositions individuelles**

- Roland Stalder (Valeyres-sous-Rances) se réjouit du retrait du préavis concernant la location des locaux scolaires. Il indique que la Municipalité de Valeyres-sous-

Rances ne pouvait accepter cette nouvelle convention. En revanche, elle déplore le fait qu'aucun débat ni discussion n'aient pu avoir lieu au sujet de cette convention.

Il précise que la commission bâtiments mentionne dans son rapport que certains points de la convention ne sont pas clairs. En plus, le préavis est très succinct et ne donne aucun élément permettant d'évaluer la pertinence de la proposition.

- Roland Stalder se permet de poser quelques questions concernant ce projet et espère que le Codir apportera les réponses à la prochaine séance du CI :
 - Qu'entend le Comité de direction sous les termes « apporter une équité envers toutes les communes membres de l'ASIOR » ?
 - Est-ce que le Codir estime que deux bases de calculs différentes, une pour les classes qui se trouvent dans un bâtiment communal et une pour les bâtiments utilisés entièrement pour l'école est une façon équitable de procéder ? Le Codir propose d'appliquer un calcul différent pour les classes à Orbe par rapport aux petites communes.
 - En primaire, le loyer moyen est de CHF 877.- par élève dans les villages. Pour Orbe, le loyer moyen par élève s'élève à CHF 2'075.-. Est-ce que le Codir estime que ces loyers sont équitables et cette différence est-elle justifiée ?
 - Quelle sera l'augmentation des charges pour l'ASIOR avec la convention proposée ?
 - Comment le Codir justifie-t-il une augmentation dans la nouvelle convention du loyer des classes à Orbe ?
- Marjorie Aubort (Orbe) se demande s'il y a une surveillance à la cantine de Chantemerle, vu qu'il est fait mention, dans le budget, de l'engagement d'une personne.

Monique Salvi répond qu'effectivement une personne assumait cette fonction mais elle a émis le désir d'arrêter ce travail. Cette personne faisait partie de l'équipe des concierges de la Commune d'Orbe. L'ASIOR a décidé d'engager pour son compte une intendante chargée du service du repas, de débarrasser les tables et de procéder au rangement. Cette personne n'a toutefois pas de mission de surveillance et n'encadre pas les enfants.

La parole n'étant plus demandée, la vice-présidente lève la séance à 21h40.

Au nom du Conseil intercommunal

La vice-présidente
Morella Frutiger

La secrétaire
Christine Etter